



# **RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

## **Résidence Autonomie**

### **« Les petits prés »**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la ville des Andelys**

Résidence Autonomie

Espace Christine HAMARD

Rue Flavigny

27 700 Les Andelys

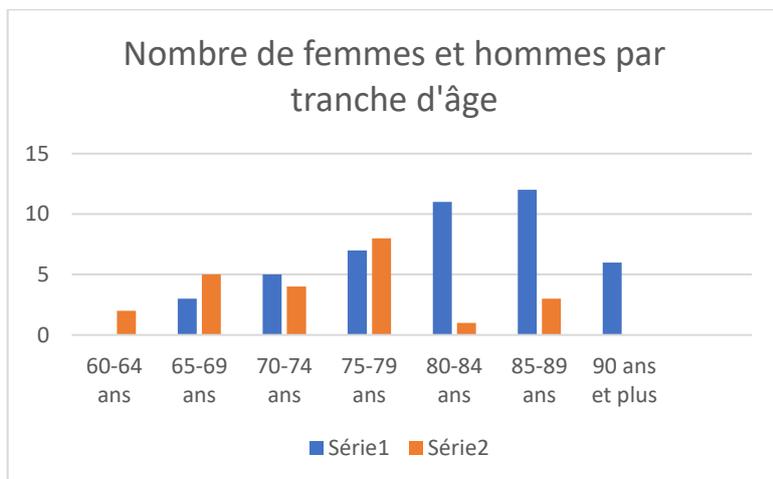
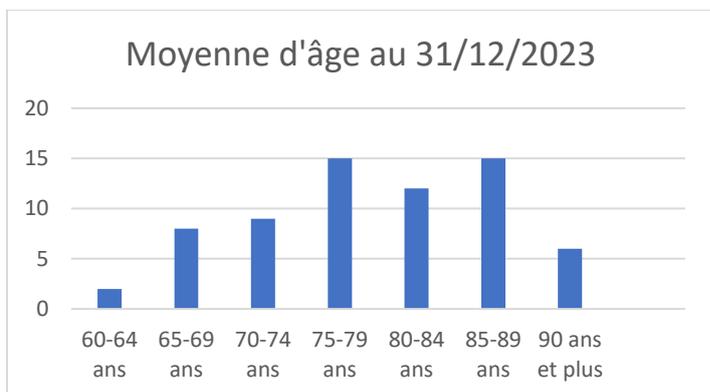
---

## Table des matières

<b>A chacun son âge</b> .....	- 3 -
<b>A chacun son autonomie</b> .....	- 4 -
Accueils et départs des résidents .....	- 5 -
Les offres de service proposés aux résidents .....	- 6 -
L'hébergement des visiteurs en chambres d'hôte .....	- 6 -
Le service restauration .....	- 6 -
Les actions de prévention de la perte d'autonomie .....	- 8 -
La consommation du forfait autonomie .....	- 8 -
L'atelier d'Activité physique .....	- 8 -
L'atelier « Estime de soi » .....	- 9 -
Salle de Fitness <b>NEW</b> .....	- 10 -
Les Ateliers partagés - Intergénérationnel .....	- 10 -
Les Terrasses du Vendredi .....	- 12 -
Atelier « un chez-soi plus agréable » <b>NEW</b> .....	- 13 -
Le Pack Maintien à Dom' – Démarche Interreg .....	- 13 -
L'Atelier « Restez connectés » .....	- 14 -
La téléassistance .....	- 14 -
Les animations et festivités .....	- 14 -
« Qui veut sa Gazette ? » .....	- 15 -
« J'peux pas, j'ai ciné ! » .....	- 15 -
« Tous à nos crayons » <b>NEW</b> .....	- 15 -
Défilé de mode « Les années folles » .....	- 16 -
Fête du printemps, fête des familles et repas de Noël .....	- 17 -
Distribution des colis de fin d'année .....	- 19 -
Les ateliers du Centre Social et du Club de l'amitié .....	- 19 -
La mise en œuvre de la démarche qualité .....	- 21 -
Entretien du bâtiment .....	- 21 -
Sécurité – Mise en place de l'Exercice incendie .....	- 22 -
Sécurité – Traitement des données des résidents .....	- 22 -
Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) .....	- 22 -
Pot d'accueil nouveaux arrivants <b>NEW</b> .....	- 23 -
L'animation du Conseil de la Vie sociale .....	- 24 -
Le projet d'établissement .....	- 24 -

## A chacun son âge

AU 31/12/2023, il y a 67 résidents présents sur la résidence, soit 44 femmes et 23 hommes, dont 2 couples, soit 65.67% de femmes et 34.33% d'hommes.



La population de la résidence est vieillissante mais stable par rapport à 2021 et 2022, les résidents sont âgés de 63 à 94 ans, avec une moyenne d'âge de 80 ans

→ La femme la plus âgée : 94 ans et la plus jeune : 68 ans

→ L'homme le plus âgé : 89 ans et l'homme le plus jeune : 63 ans

Six résidentes ont 90 ans et plus. Douze résidents ont 70 ans ou moins : 7 hommes et 5 femmes

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis sur la résidence autonomie, il faut :

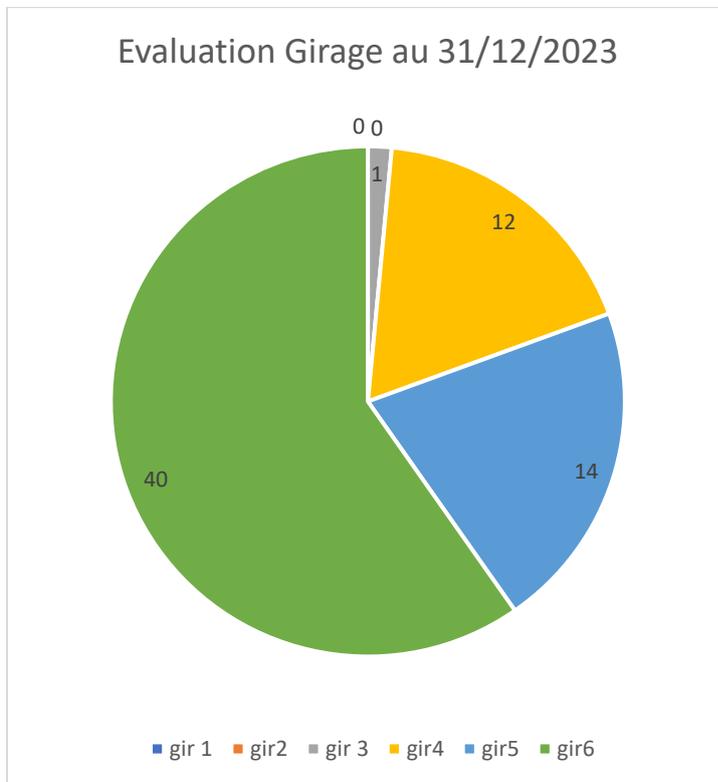
- avoir 60 ans ou plus (sauf dérogations).
- Être sans perte d'autonomie ou faible perte d'autonomie
- Sans ou faible besoin de soins

Toute personne peut déposer un dossier d'admission. Ce dernier est proposé en Commission d'Attribution Logement composée de l'élue déléguée aux seniors, de la maire adjointe déléguée à la solidarité, handicap et santé et d'un membre du conseil d'administration (CALO).

La Résidence autonomie peut accueillir 74 résidents dans des studios de type 1. La configuration des appartements ne permet pas l'accueil de couple.

## A chacun son autonomie

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.



54 résidents ont une bonne autonomie avec un Gir compris entre 5 et 6, soit 80.59%. (contre 60 en 2022)

12 résidents ont une légère perte d'autonomie avec un GIR à 4, soit 17.91% (contre 11 en 2022).

1 résident est en perte d'autonomie, soit 1,49% (GIR ≤ à 3).

La résidence ne peut accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie dans la limite de 15 % de GIR 1 à 3 et de 10 % de GIR 1 et 2. Cet accueil est possible si le projet d'établissement le prévoit et par la contractualisation de conventions de partenariat : En 2019, la résidence a établi 3 conventions avec l'Hôpital St Jacques des Andelys avec l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), le Service de Soins de Suite et de Rééducation (SSR) et Services de Soins

## Accueils et départs des résidents

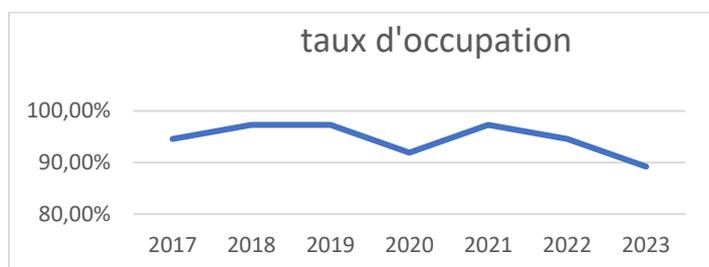
Les arrivées sur la résidence sont conditionnées aux départs de résidents. On parle alors du taux de vacance qui correspond au nombre de jours de vacance d'un logement sur le nombre de jours total de l'année.

Ainsi sur 2023, sur l'ensemble des logements réattribués, le taux de vacance a varié de 19,73% (72 jours) à 86,30% (315 jours), avec un taux de vacance moyen de 41,19% (150 jours). Ce délai s'expliquant par :

- Délai de 60 jours en moyenne pour une rénovation complète d'un logement.
- Délai dû à la durée du préavis du résident entrant.

Le taux de rotation est légèrement en baisse par rapport à 2022 : Avec moins d'entrées que de sorties :

- 6 entrées pour 9 sorties (contre 10 entrées et 13 sorties en 2022).



Au 31/12/2023, la résidence compte 8 logements libres (contre 4 en décembre 2022).

Sur l'année, **3 CALO** se sont tenues : **11 situations ont été présentées pour 10 logements libres.**

Les critères observés en CALO sont les suivants :

- Etre célibataire et âgé de 60 ans ou plus.
- Avoir un GIR 6 ou 5 avec dérogation possible pour le GIR 4
- Priorité est donnée aux personnes de faibles ressources et vivant à proximité des Andelys.

Comme en 2022, il y a en 2023 plus de départ pour cause de décès que d'orientation vers un autre type d'hébergement.

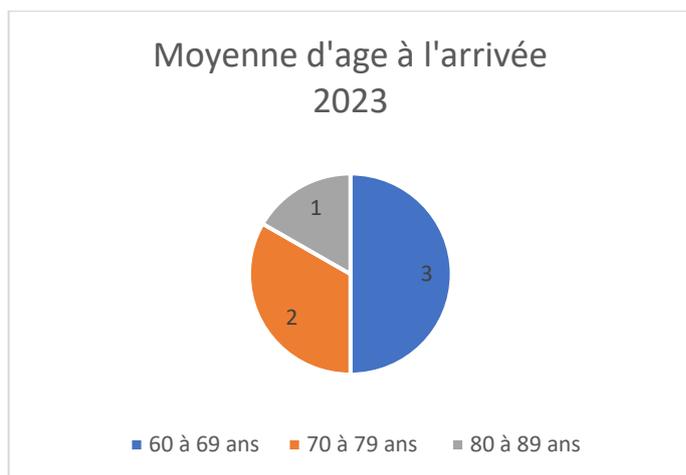
5 départs pour cause de décès avec une moyenne d'âge de 80,2 ans (contre 80,9 ans en 2022)

3 départs vers un EHPAD avec une moyenne d'âge de 88,3 contre 91,33 ans en 2022.

1 départ pour un emménagement chez les enfants à 89 ans.

A l'inverse de 2022, l'âge moyen d'entrée se fait moins tardivement : 3 résidents sur 6 ont plus de 70 ans (contre 9/10 en 2022) et 3 ont moins de 70 ans (contre 1/10 en 2022).

On notera que les femmes viennent vivre en résidence autonomie plus tardivement, avec une moyenne d'âge de 75,3 ans pour les femmes contre 71 pour les hommes.



Sur les 6 résidents entrés :

- 3 femmes
  - 1 a 80 ans et plus,
  - 1 a entre 70 et 79 ans
  - 1 a moins de 70 ans.
- 3 hommes
  - 1 a entre 70 et 79 ans
  - 2 ont moins de 70 ans

## Les offres de service proposées aux résidents

### L'hébergement des visiteurs en chambres d'hôtes

Les résidents ne peuvent héberger leurs proches au sein de leur appartement en raison de la dimension de ce dernier. Ainsi, la résidence met à leur disposition deux chambres d'hôtes, soumis à réservation et à tarification.

**25 NUITÉES en chambre d'hôtes**, disposant de sanitaire a été louée (contre 69 en 2022 et 22 en 2021). La chambre sans sanitaire a été louée sur **2 nuitées**.

→ Au total sur 2023, on enregistre **27 NUITÉES**, soit une recette globale enregistrée de 294€.

### Le service restauration



Les résidents peuvent toute la semaine (or week-ends et jours fériés) prendre leur déjeuner dans la salle de restauration de la résidence-autonomie. Les repas servis au sein sont préparés par la cuisine centrale de la ville.



En 2023, quelques aménagements d'embellissement ont eu lieu sur la salle de restauration avec la mise en place de :

- claustras pour séparer les espaces - plantes vertes pour égayer
- sets de tables travaillés par Mme CARON.

En 2023, une hausse du nombre de repas servis par le service restauration.

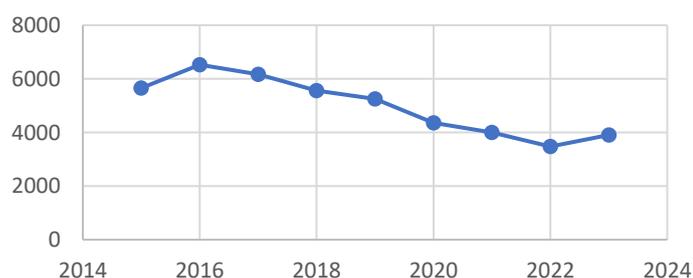
Il y a eu 3910 repas de servis contre 3475 en 2022.

Chiffre qui tend à se rapprocher du nombre de repas servis en 2021 : 4002 repas servis.

Ainsi pour 2023, cela représente en moyenne 325 repas par mois, soit 16 repas/jour (contre 14 jours en 2022).



Nombre de repas servis



Le nombre de personnes bénéficiant d'un portage de repas à leur domicile est en baisse. Il y a en moyenne 3 à 4 plateaux repas/jours qui sont directement apportés au domicile des résidents, contre 6 en 2022. Pour les vacances de fin d'année, le service restauration de la ville étant fermé, les repas sont fournis par l'hôpital Saint Jacques des Andelys, avec une tarification plus élevée de 1,76€, soit 8,50€ contre 6,74€.

## Les actions de prévention de la perte d'autonomie

La consommation du forfait autonomie

En 2023, le CCAS a perçu **24.346€**. (74\*329€), contre 24.568€ (74\*332€) en 2022.

Le forfait Autonomie apporte un soutien financier. Il permet de financer des types d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie et de couvrir des dépenses de fonctionnement et d'intervention.

→ **2 actions ont été financées dans le cadre du forfait autonomie.**

- Atelier de motricité physique pour un montant de 2.352€

- Atelier bien-être pour un montant de 1.944,80€

Soit un coût total de 4.296,80€ (soit 17,65 % de la subvention)

→ **Dépenses de fonctionnement/intervention**

**20 049,20€** sont mobilisés pour supporter une partie du salaire de la responsable de la résidence autonomie, **relative à ses missions d'accompagnement du public**. La responsable **met en œuvre et participe à certaines des actions de prévention de la perte d'autonomie**.

Depuis le 01 janvier 2017, le CCAS s'est engagé à mettre en place les prestations minimales obligatoires. Matérialisées par la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – CASF : L313-11 (CPOM), donnant lieu à une aide annuelle dite « forfait autonomie », allouée et fixée par le Département (dans la limite des crédits attribués à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

L'atelier d'Activité physique

Animé par un éducateur sportif de l'Association « Siel Bleu ».

Pendant les séances du gym douce, les participants effectuent quelques exercices d'équilibre ainsi que des parcours de motricité dans le but d'améliorer et/ou d'entretenir les compétences de chacun sur ce point.

*La Gym sur Chaise rassemble les personnes valides ou en perte de mobilité pour découvrir des exercices qui permettent une conservation de l'autonomie la plus longue possible. De la tête aux pieds, tous les membres sont mis à contribution dans un travail adapté à chaque personne. Les séances sont conçues autour d'un thème en créant un lien social à l'intérieur du groupe et avec le professionnel.*



→ **42 séances** auxquelles **12 résidents et 2 séniors extérieurs** ont participé. La participation moyenne sur l'année a été de 7 participants/séance. Le professionnalisme et la sympathie de l'éducateur contribuent à fidéliser les participants.

L'atelier « Estime de soi »

Animé par une conseillère socio-esthéticienne. Les séances se déroulent sur l'appartement 80.

*Plusieurs thématiques sont proposées : Soins du visage - Beauté des mains - Eveil & Sens - Conseil en image : colorimétrie - Conseils en image : morphologie visage et vestiaire - Soins du visage & Touche make-up - Beauté des pieds.*



→ **Cultiver un regard sur soi positif !** Les séances ont permis aux résidents d'échanger sur les désagréments du vieillissement, la maladie, les douleurs, l'isolement social... Les participants apprécient ces ateliers pour l'approche et la sensation de mieux-être, que leur procure le soin.

→ **12 ATELIERS de 2 heures par mois** auxquels **10 résidents et 2 séniors extérieurs**. La participation moyenne a été de 4 pers/ séance.

## Salle de Fitness **NEW**

En juin 2022, à la suite d'un don d'équipements dédiés à l'activité sportive fait par la gérante du Fitness Park de Buchelay, un questionnaire a été mis en place pour sonder les résidents sur la pertinence de mettre en place un espace équipé en agrès sportif - Résultat enquête : 28% de réponse favorable, soit 19 sur 68 répondants.

Inaugurée le 28 juin 2023, la **salle de Fitness** équipée de machines adaptées aux résidents est mise en place au salon du 3<sup>ème</sup> étage. Son fonctionnement est fixé par un règlement qui est affiché à l'entrée de la salle. Aussi, pour pallier à tout risque d'accident, la salle est équipée d'une téléalarme qui peut être déclenchée en cas de chute ou blessure du sportif. Cet espace est proposé aux résidents gratuitement en libre accès.

En 2023, 6 résidents l'ont utilisée. Un accompagnement réalisé par le coach sportif de la direction des sports de la collectivité était prévu afin de former les utilisateurs à l'usage et connaître les bonnes pratiques. Pour des raisons RH, ces séances n'ont pu se mettre en œuvre cette année.



### Les Ateliers partagés - Intergénérationnel

Sur 2023, trois actions partagées ont été mises en place avec des partenariats différents renforçant ainsi notre volonté d'aller vers et d'ouvrir la résidence à son environnement.

#### **1. Les Ateliers menés avec la crèche « Les petits Gaillards »**

Mis en place depuis 2022, en partenariat avec la crèche « Les Petits Gaillards » et l'hôpital Saint Jacques. L'action permet de réunir autour d'un temps ludique, qui a lieu tous les mardis de 10h15 à 10h45 hors période scolaire, les enfants de la crèche, les résidents de l'hôpital Saint Jacques et les résidents de Petits Prés.



Sur 2023, il y a eu 22 séances.

Qui ont réuni aux différentes séances :

- 7 résidentes de la RA
- 6 résidents de l'EHPAD St Jacques
- 8 enfants de 18 mois à 3 ans de la crèche « Les Petits Gaillards »



## 2. Atelier jeux entre les résidents et les enfants du Conseil Municipal *NEW*

A l'initiative des enfants du CM1 et CM2 du Conseil Municipal - CM des Jeunes, une rencontre intergénérationnelle a été mise en place, réunissant les enfants et les résidents. Celle-ci s'est déroulée sur un après-midi, au sein de la résidence.

12 séniors de la résidence et un groupe de 10 jeunes du CM des Andelys y ont participé. Tous étaient ravis. Ils ont partagé un temps convivial autour de jeux de plateaux et d'un goûter confectionné par les enfants.



### 3. Atelier intergénérationnel avec les collégiens du collège R. Gaudeau *NEW*

Cette action émane d'un projet pédagogique porté par le collège R. Gaudeau, autour du lien intergénérationnel, dont les objectifs sont :

→ Valoriser les jeunes à travers des échanges avec des personnes âgées ;

→ Mettre en action un groupe d'élèves décrocheurs et des seniors de la résidence autour de jeux de cohésion.

Ainsi en novembre 2023, il y a eu une 1<sup>ère</sup> rencontre qui a réuni une dizaine de seniors de la résidence et de l'hôpital St Jacques et une douzaine de collégiens autour d'une animation quizz qui s'est clôturée par une collation. Cette rencontre a été encadrée par l'AS du collège, Mme Bigot, l'éducateur du Centre social, M Metayer ainsi que la responsable de la RA.



#### Les Terrasses du Vendredi

Mise en place en 2022, pour répondre à une demande des résidents d'avoir des temps d'échange et de partage, cette action a lieu un vendredi sur deux, sauf pendant les vacances scolaires. Elles sont régulées par M. Metayer, médiateur pour le CCAS. Pour les participants, ces moments sont attendus et représentent un espace de parole où chacun peut s'exprimer sur son quotidien et ses expériences personnelles.

→ Pour prévenir et contrer l'isolement : Un atelier divertissant qui aide à développer et maintenir son « capital social » au sein de la résidence et à l'extérieur.

En 2023, il y a eu **13 temps d'échange** avec une moyenne de 6 participants. **Au total, 17 résidents (es)** ont participé à au moins 1 terrasse, dont 3 hommes et 14 femmes.

#### Atelier « un chez-soi plus agréable » **NEW**

Proposé dans le cadre de la conférence des financeurs par l'association MOVADOM, il s'agit d'un projet reposant sur une session de 3 ateliers destinés à découvrir des solutions afin de vivre en toute autonomie le plus longtemps possible dans un logement confortable et sécurisé.

Ainsi, sur le mois de novembre, il a été proposé 3 ateliers d'une heure pour apprendre à trier et désencombrer son logement avec l'aide d'un ergothérapeute, auxquels ont participé **8 personnes, soit 6 résidentes et 2 séniors extérieurs.**

#### Le Pack Maintien à Dom' – Démarche Interreg

Le pack inclut : Une tablette numérique ARDOIZ, un système d'éclairage nocturne, un volet "proximité", incluant des visites de lien social, un portage de médicaments et biens culturels. Ces services sont effectués dans le respect des normes d'éthique et garantissent une traçabilité (alertes en cas d'absence de la personne âgée, de refus de visite...).

NOMBRE DE BENEFICIAIRES
<b>10 en 2023 contre 17 en 2022</b>

VISITES DE LIEN SOCIAL
<b>1 en 2023 contre 1 en 2022</b>

ECLAIRAGE NOCTURNE
<b>4 en 2023 contre 7 en 2022</b>

NOMBRE DE TABLETTES
<b>10 en 2023 contre 17 en 2022</b>

RESILIATIONS	MOTIFS
<b>10</b>	7 – Retour tablette décès 3 Retour éclairage nocturne

L'ensemble du pack a été proposé gratuitement aux résidents. Bien que la démarche Interreg soit arrivée à son terme en décembre 2022, chaque bénéficiaire a pu garder ses équipements à domicile sans aucune participation financière. En 2023, la seule obligation pour les bénéficiaires des tablettes a été de prendre leur propre abonnement internet pour continuer à accéder au réseau internet. Ainsi, deux résidents ont rendu leur tablette ne souhaitant pas prendre d'abonnement et 5 autres suite à des départs de la résidence.

## L'Atelier « Restez connectés »

Cet atelier est proposé aux personnes de 60 ans et + qui souhaitent découvrir les nouvelles technologies de communication mais aussi utiliser l'informatique pour s'amuser et apprendre.

### → Rester en lien avec les autres et stimuler les fonctions cognitives

Permanence animée par le conseiller numérique France Services - CNFS, M. Quentin Coinon, les vendredis après-midi dans une salle équipée de 4 postes informatiques.

Le conseiller numérique propose des ateliers individuels pour les seniors dans leur utilisation quotidienne des outils numériques, tels que les ordinateurs, les tablettes et les smartphones. Une aide pour : Naviguer sur internet, consulter les emails, utiliser les réseaux sociaux, se connecter aux services administratifs en ligne, installer des applications, etc.

Trois ateliers collectifs sur les thèmes suivants : Apprendre l'utilisation du clavier et de la souris ; installer des applications sur tablette, la cybersécurité.

Le CNFS peut également intervenir au domicile des résidents si ces derniers rencontrent des difficultés avec leur matériel.

## La téléassistance

Depuis 2022, l'ensemble des appartements occupés est relié par un système de téléassistance. Pour 2023, en moyenne 69 à 70 logements étaient reliés, ce qui représente **une dépense annuelle de 12 434,10€**.

S'il n'est pas à proprement parlé une action de prévention de la perte d'autonomie, il participe à sécuriser les résidents en cas de difficultés physiques et même psychologiques. En effet, au-delà du principe de téléassistance via le déclenchement de l'alarme, c'est aussi pour le résident la possibilité d'être mis en relation avec un psychologue dédié. Ce service reste très peu mobilisé sur la résidence.

**En 2023, c'est 260 déclenchements d'alarme** dont notamment :

- |                            |                       |                            |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------|
| →203 fausses manipulations | →10 fausses chutes    | → 0 Chutes (avec blessure) |
| → 28 Problèmes de santé    | → 19 Hospitalisations |                            |

## Les animations et festivités

La vie de la résidence est également rythmée par d'autres temps d'activités et d'animations festives.

Ces activités sont également pratiquées au sein de la résidence autonomie, grâce au concours d'associations ou d'intervenants extérieurs.

« Qui veut sa Gazette ? »

L'équipe de « reporters » se réunit chaque fin de mois pour un temps de mise en page. Trois heures durant lesquelles s'invitent débats, échanges et convivialité. Elle est composée d'une douzaine de résidents et de quatre conseillères municipales. Tous sont libres de ramener des supports, mais le plus souvent les résidents choisissent dans les articles proposés et donnent leur avis sur les sujets à aborder.



Réel outil de communication il est distribué chaque 1<sup>er</sup> du mois à l'ensemble des résidents. On y retrouve des actualités de la résidence et de la commune, des moments d'histoire, des informations générales, des articles de prévention santé, des recettes de cuisine, des jeux etc.

« J'peux pas, j'ai ciné ! »

Animée par l'élue déléguée aux seniors. Les résidents profitent une fois par mois de la projection d'un film en DVD sur la télévision en la salle de restauration.

Sur 2023, il y a eu 12 séances. Au total, 30 résidents, 27 femmes et 3 hommes ont participé au moins à une séance. La participation moyenne a été de 10 résidents/ séance.

Les résidents apprécient ces moments et participent à la programmation et au choix des films. Chaque séance se termine par un temps d'échange autour d'une collation.

« Tous à nos crayons » **NEW**

Animé par l'élue déléguée aux seniors, avec le soutien de 3 bénévoles dont 2 sont aussi conseillères municipales et une présidente de l'association « Le Club de L'amitié » et aussi belle -fille d'une résidente. Cet atelier coloriage a été mis en place suite à la demande de temps créatif.

→ **Stimulation de la créativité, de la dextérité, et de la motricité fine.**

Depuis le mois de Mai 2023, il y a eu une dizaine de participants.

## Défilé de mode « Les années folles »

Initié par Mme Caron Colette, accompagnée de plusieurs élues, le projet artistique a très vite séduit et rencontré une forte mobilisation des résidents.

→ A favorisé la mise en pratique des capacités de chacun à construire ensemble.

→ A permis l'expression d'un sentiment de satisfaction, bénéfique au bien-être et à l'estime de soi.

→ A renforcé le lien social et le partage intergénérationnel



Le 8 novembre 2023, le défilé a réuni autour des mannequins, 80 spectateurs :

- 23 résidents (es)
- 46 personnes invitées (familles, amis)
- 11 élus et membres du CCAS

**16 personnes ont défilé**, soit 13 femmes (10 résidents et 3 extérieurs) et 3 hommes résidents.

12 personnes, dont 2 jeunes de la mission locale ont participé à l'organisation

- ✓ 30 ateliers de préparation
- ✓ 25 ateliers couture-confection
- ✓ 5 répétitions

### DÉFILÉ DE MODE. La résidence « Les Petits Prés » à l'heure des années folles

Mercredi 8 novembre, la résidence autonomie « Les Petits Prés » accueillait des hôtes parés de leurs plus beaux habits de fêtes venus directement des années folles. En effet, le CCAS des Andelys avait organisé un défilé de mode dont le thème se situait dans les années 20 tout au début de la vague du Charleston. Quinze résidents ont joué le jeu en assurant 21 passages sur le tapis rouge, déroulé pour l'occasion. Pour venir les encourager, 51 visiteurs, 22 résidents et 10 élus avaient répondu à l'invitation.

#### 10 mois de préparation

À 14 h, Colette Caron lançait le spectacle en prononçant un

mot d'accueil chaleureux. Par ailleurs, elle disait avec le sourire : « 10 mois de travail, 10 mois de stress, 10 mois d'énervement, 10 mois d'engueulades, mais malgré tout 10 mois de bonheur ». Patricia Goriot, responsable de la résidence, prenait ensuite le micro pour annoncer le 1<sup>er</sup> passage assuré par Marcelle Prouvost accompagnée d'Apolline en costume de cygne noir. Les défilés se sont ensuite enchaînés et, à chaque fois, les applaudissements étaient bien nourris. Il faut dire que certains mannequins quelque peu espiègles en jouaient avec leurs accessoires et les autres, plus expressifs se déhanchaient au rythme de la musique. Quant aux costumes revisités par Gisèle



Les mannequins d'un jour ont défilé sur le tapis rouge devant un joli parterre composé de résidents, d'élus, de partenaires.



André et Martine



Françoise et Apolline

Leroy, les uns réchauffaient les cœurs, « plein soleil » et les autres pouvaient encore faire rêver, « nuit d'ivresse ».

#### « Pas un gadget »

Par ailleurs, le défilé était concurrencé par le ballet de flashs incessants qui éclairait les visages déjà radieux. Conformément à l'usage, le spectacle se clôturait par le passage des mariés : Martine Bourcier et André Aubin accompagnés d'Apolline en charge de la traîne.

Tous se sont ensuite réunis au bout de la piste et ont entonné la Java bleue. Il était alors temps de se diriger vers le buffet sucré, entièrement réalisé par les résidents.

Frédéric Duché, le maire, est revenu mardi soir lors du conseil municipal sur ce défilé. « Ce n'est pas un gadget. J'ai vu des personnes âgées reprendre confiance en elles, retrouver la joie de vivre. C'est une belle réussite. »



André et Gilbert

## Fête du printemps, fête des familles et repas de Noël

Ces trois temps sont ouverts à tous les résidents (es).



### **La fête du Printemps NEW**

Mise en place en 2023, cet événement est venu en remplacement du temps convivial organisé autour de « la fête des mères ». L'objectif étant de proposer une thématique qui rassemblerait tous les résidents. Ainsi 2023, la fête du printemps a réuni autour d'un repas convivial **56 convives**, dont :

- **33 résidents** (9 hommes et 24 femmes) soit 49,25% de taux d'occupation.
- 5 personnes invitées par les résidents
- 11 Membres élus, conseillers municipaux et membre du CA
- 7 professionnels

**La fête des familles** est un événement festif. Il permet de réunir, autour d'un repas, les résidents et les familles. Cette année la météo a permis que le repas se déroule en extérieur, sur l'arrière de la résidence. Des tonnelles ont été installées par les services techniques de la ville, permettant aux personnes de déjeuner à l'abri du soleil. Cette manifestation a réuni **54 convives**, dont :

- **30 résidents** (9 hommes et 21 femmes) soit 40,54% de taux de participation.
- 11 personnes invitées par les résidents
- 8 Membres élus, conseillers municipaux et membre du CA
- 5 professionnels



**Le repas de Noël**, est le dernier temps festif de l'année. Il rassemble, autour d'un repas les résidents, les familles et les élus. Le repas s'est clôturé avec une prestation musicale portée par un accordéoniste qui a invité à la danse quelques personnes, mettant du sourire sur le visage des résidents.

Cette manifestation a réuni **74 convives**, dont :

- **38 résidents** (12 hommes et 26 femmes) soit 51,35% de taux de participation.
- 12 personnes invitées par les résidents
- 17 Membres élus, conseillers municipaux et membre du CA
- 7 professionnels

Toujours en amont de cet événement, la résidence autonomie se pare de ses plus beaux atours de Noël grâce à la mobilisation des élues et des résidents volontaires.



## Distribution des colis de fin d'année

Chaque année, la résidence ouvre ses portes pour la distribution des colis de fin d'année. Une rencontre privilégiée entre l'ensemble des élus municipaux et les seniors de la commune. L'occasion d'un premier contact avec la résidence pour plus de 700 personnes.

## Les ateliers du Centre Social et du Club de l'amitié

Chaque semaine, la vie de la résidence est aussi rythmée par :

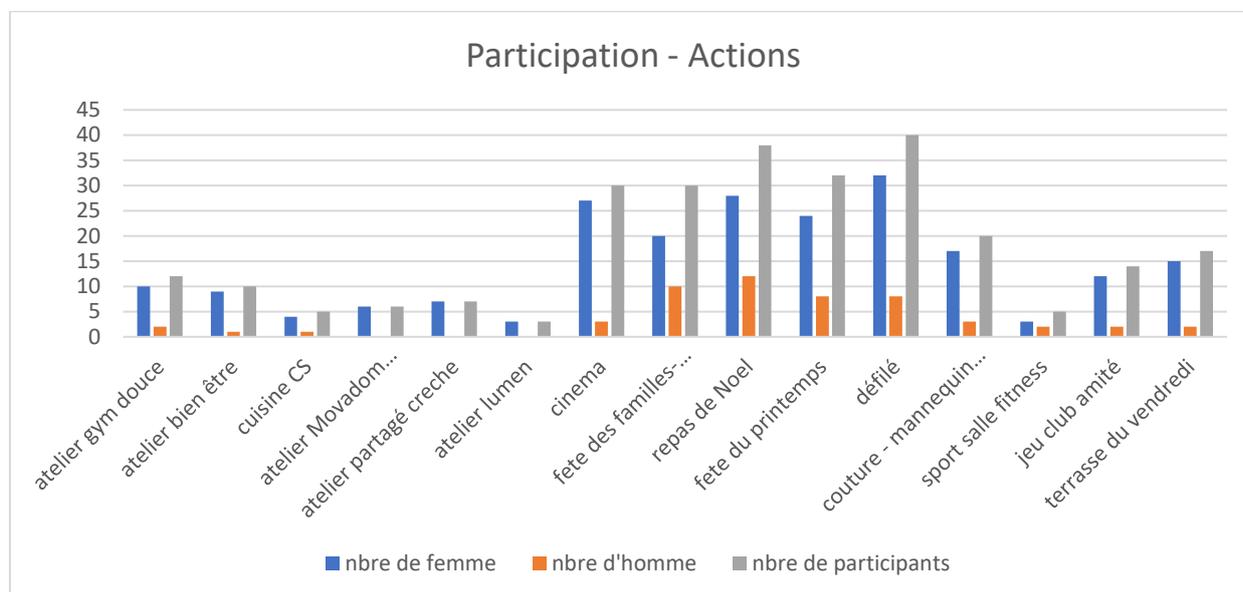
- les ateliers du Centre Social : Atelier de cuisine - 3 résidents / 21 participations et atelier couture – 4 résidents / 48 participations - Ouverts à tous et soumis à inscriptions. Deux fois par an s'organise un repas partagé-Karaoké, 7 résidents y ont participé.



- L'espace jeux proposé par le Club de l'Amitié et sa bibliothèque.

→ Au total, **269 résidents** (contre 186 en 2022) ont participé aux actions, aux animations et festivités. En sachant que certains résidents ont participé à plusieurs actions, il y a eu un taux de participation de 66% de l'effectif total,

→ soit **53 résidents différents** (16 hommes et 37 femmes), contre 48 en 2022.



La participation sur 2023 a été plus forte, avec toujours un taux de participation plus élevé sur les actions de convivialité et festives.

En effet, celles-ci sont ouvertes à un plus grand nombre de participants, tandis que les ateliers sont restreints à un nombre maximum de participants (avec 12 maximum pour la gym).

La diversité des activités proposées permet à chacun de s'impliquer à son rythme que ce soit lors des temps forts ou d'activités.

## La mise en œuvre de la démarche qualité

La démarche qualité a pour objectif l'amélioration, dans sa globalité, de la vie quotidienne dans la résidence. Le fonctionnement de l'établissement, les prestations, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées sont autant de critères permettant de favoriser leur bien-être et préserver leur autonomie. Cette démarche s'inscrit dans la durée afin d'intensifier les points forts de l'établissement et d'en diminuer les points faibles.

### Entretien du bâtiment

Jusqu'en mai 2023, les services techniques de la ville assuraient seuls l'entretien du bâtiment en intérieur et en extérieur. A partir du mois de juin, M. Yannick Leroy est venu renforcer l'équipe de la résidence sur le poste d'agent de maintenance en charge de l'entretien du bâtiment et des extérieurs.

Il intervient dès lors que le résident sollicite un besoin d'entretien, de détérioration ou de changement de petit équipement. Il a en charge la maintenance des communs et des espaces verts autour de la résidence.

En 2023, c'est :

- **6 appartements**, dont 4 rénovés par les Services techniques et 2 par l'agent de maintenance de la résidence.
- **412 INTERVENTIONS** dont 132 en plomberie ; 110 en électricité ; 70 en menuiserie,...

Dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique, il a été entrepris :

- Remplacement des éclairages des parties communes avec allumage par détection, coût 11.973€
- Remplacement du réseau des eaux usées, situé dans le vide sanitaire, par un réseau en PVC, coût 25.001,52€

Le montant total des travaux a été estimé à : **30 813,00 € euros HT soit 36 975,60 euros TTC**

#### Avec comme financement

<b>Département de l'Eure (40%)</b>	12 325,20 €
➤ Autofinancement de la commune (60 %)	18 487,80 €
➤ Montant total HT	30 813,00 €
➤ TVA 20 % sur le coût des travaux	<u>6 162,60 €</u>
<b>Montant total TTC de l'opération</b>	<b>36 975,60 €</b>

## Sécurité – Mise en place de l'Exercice incendie

Le 20 septembre 2023 s'est tenu le 2ème exercice incendie sur la résidence. Au-delà d'être l'occasion de vérifier l'ensemble de l'équipement de l'établissement, dans la continuité de ce qui a été initié en 2022, l'exercice doit permettre à chacun, professionnel comme résident, de se familiariser avec le protocole à suivre afin de permettre de limiter les risques en adoptant la bonne conduite.

Cet exercice a été mené en présence de Mme Saint Denis, en sa qualité d'assistante de prévention au sein de la commune, des professionnels et certains élus du CCAS.

Deux résidents par étage se sont portés volontaires pour assurer le bon déroulé de l'évacuation, soit 7 résidents. Chacun avait des missions à remplir, soit :

- Le rôle de « rabatteur » en frappant à chaque porte pour s'assurer que les résidents aient bien reçu l'information
- Le rôle du « guide file » en s'assurant que les résidents empruntent le bon chemin et ne prennent pas les ascenseurs.

Le bilan de l'exercice est positif. Celui-ci s'est déroulé en moins de trente minutes. Les professionnels présents ont été satisfaits du déroulement de l'opération, pour laquelle tous les partenaires (auxiliaires, infirmières, ...) avaient été informés.

L'exercice incendie sera reconduit chaque année, en prenant en considération les points de vigilance et les axes d'améliorations.

## Sécurité – Traitement des données des résidents

La résidence a fait le choix de s'équiper d'un système informatisé afin de faciliter le recueil des données des résidents, et permettre un partage sécurisé dans le cadre notamment de remplacement de la responsable de la résidence.

Le prestataire est le même que pour les logiciels exploités par le CCAS. Il est actualisé fréquemment afin de répondre pleinement aux besoins de traçabilité de notre résidence.

## Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie.

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels. Ils doivent donc être à leur écoute pour rechercher, susciter et accompagner cette participation afin qu'elle soit effective.

Cette démarche est un facteur-clé pour la réussite de l'élaboration du projet d'accompagnement et constitue la meilleure réponse que peuvent apporter les professionnels face au risque d'une approche standardisée, qui s'opposerait à l'objectif de personnalisation.

La responsable de la résidence autonomie est en charge de la mise en œuvre de ce PAP avec le renfort de l'éducateur sur les temps du vendredi.

#### Pot d'accueil nouveaux arrivants **NEW**

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux résidents, depuis juin 2023, est mis en place un pot d'accueil réunissant l'ensemble des résidents autour des nouveaux arrivants. Celui-ci est proposé tous les trimestres autour d'un goûter partagé. Chacun des nouveaux résidents peut, s'il le souhaite, se présenter à l'ensemble des résidents.



En 2023, il y eu 2 pots d'accueil qui ont rassemblé chacun environ 30 résidents.

- Juin 2023 : présentation de 4 nouveaux résidents
- Octobre 2023 : présentation de 3 nouveaux résidents.

Initié fin 2021 :

→ 36 PAP ont été réalisés courant 2023

Au total, depuis le démarrage des PAP, 64 résidents ont permis leur co-élaboration.

6 résidents ne se sont pas présentés aux entretiens proposés, dont 2 ont refusé de le réaliser. Le résident est libre d'adhérer ou non à cette démarche.

## L'animation du Conseil de la Vie sociale

Le Conseil de la Vie Sociale - CVS est une instance qui permet l'exercice des droits des résidents et qui donne leur place aux familles au sein de la structure. Il va émettre des avis et peut faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement. L'établissement n'est toutefois pas contraint de les suivre mais doit tenir informé le CVS de la suite donnée aux avis émis.

Depuis 2018, il y a eu 3 bureaux qui se sont succédés.

Depuis le 13 septembre 2023, le CVS est constitué de 4 résidents (2 titulaires et 2 suppléants) et de 2 représentants des familles, 1 représentant du personnel et un membre élu du CCAS.

### **En 2023, le CVS s'est réuni 4 fois.**

#### Le projet d'établissement.

Le projet d'établissement des Petits Prés définit l'environnement de la structure, ses objectifs et ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il a pour objectif d'impulser une dynamique pour les cinq ans à venir, de se projeter dans l'avenir avec la formulation d'objectifs, et la mise en place d'actions pour y parvenir. Il vise à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.

Le projet d'établissement a été élaboré en collaboration avec l'équipe des Petits Prés et du CCAS, les élus du CCAS, les résidents, leur entourage familial, les partenaires institutionnels et professionnels. Le contenu du projet d'établissement est le résultat de constats, d'échanges et de réflexions menés en concertation.

Les grands axes du projet ont été présentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS) et soumis à validation du Conseil d'administration du CCAS le 5/12/2023.

Le plan d'action se compose en 4 axes :

- Axe1 : Renforcer l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Axe 2 : La dynamisation de la vie sociale au sein de l'établissement
- Axe 3 : le projet architectural : la réhabilitation de la résidence
- Axe 4 : Mise en conformité au regard des critères impératifs du référentiels HAS